



## **Voisinage: l'UE accorde 890 millions d'euros au Maroc**

L'Union européenne a décidé, vendredi, d'accorder au Maroc une enveloppe financière d'un montant de 890 millions d'euros pour la période 2014-2017 au titre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IVEP), a-t-on appris auprès du chef de la mission du Maroc auprès de l'UE, l'ambassadeur Menouar Alem. L'enveloppe allouée par l'UE au Maroc pour les quatre années à venir au titre de l'IVEP est en hausse de 15% sur base annuelle par rapport à celle de la période 2011-2013 (580,5 millions d'euros). Elle sera répartie en quatre tranches annuelles à raison de 222,5 millions d'euros par an contre 193,5 millions d'euros par an lors du précédent exercice. « Cette augmentation traduit une marque de confiance de l'UE dans les réformes engagées par le Maroc sur les plans politique et économique, sous l'impulsion de S.M. le Roi Mohammed VI, en particulier celles visant la consolidation de la démocratie, de l'État de droit et des libertés publiques », a indiqué M. Alem à la MAP. Il a ajouté que cette enveloppe est destinée à financer la deuxième génération de réformes, initiées par le gouvernement sous la conduite éclairée du Souverain. Ces réformes, a-t-il précisé, ciblent quatre domaines identifiés par le Maroc et l'UE et qui concernent l'accès équitable aux services de base, le soutien de la gouvernance démocratique, l'emploi, la croissance durable et inclusive, ainsi que le développement des capacités institutionnelles. Le Maroc et l'UE entretiennent des relations de longue date, approfondies et diversifiées et qui se sont développées à la fois à la faveur de l'intégration européenne et du processus de modernisation institutionnelle, démocratique et économique du Maroc. Parties d'un simple accord commercial entre le Maroc et la Communauté économique européenne (CEE) en 1969, ces relations se sont élargies à un Accord de coopération en 1976 et se sont davantage enrichies et étoffées après l'adoption de l'Accord d'association en 1996, du Plan d'action de voisinage en 2005 et l'octroi au Maroc d'un Statut avancé auprès de l'UE en octobre 2008.